

Règlement intérieur du Ring Parisien

Le Ring Parisien est une association sportive à but non lucratif dont l'activité principale est l'enseignement et la pratique de la boxe anglaise pour l'ensemble des adhérents y faisant parti.

Toute personne souhaitant adhérer à l'association du Ring Parisien devra prendre connaissance du présent règlement intérieur et en accepter ses règles pour pouvoir y adhérer.

LA SALLE

Les cours sont donnés au sein de la salle de boxe Jean Bretonnel du centre Jean Dame, au 23 rue Greneta dans le 2^{ème} arrondissement de Paris.

Durant les créneaux horaires attribués au Ring Parisien, aucun adhérent n'est autorisé à accéder à la salle sans la présence d'un professeur du club, d'un des membres du conseil d'administration ou d'une personne habilitée par le conseil d'administration.

Respect d'état de la salle

LES VESTIAIRES

A chaque cours, les adhérents pourront accéder aux vestiaires pour se changer et être en tenue adéquate à la pratique de la boxe.

Les vestiaires hommes sont séparés des vestiaires femmes. A chaque cours, le numéro des vestiaire est attribué par le centre Jean Dame. L'association du Ring Parisien n'est pas responsable, ni du choix des vestiaires ni du nombre de vestiaires auquel nous pouvons avoir accès.

Chaque adhérent sera prié de ne pas laisser ses affaires personnelles dans le vestiaire durant les cours. Le Ring Parisien ne pourra être tenu responsable d'éventuels pertes ou vols d'affaires personnelles au sein des vestiaires.

Vestiaire homme séparé des femmes

LES HORAIRES

Le planning des cours sera communiqué chaque année par le conseil d'administration à tous les adhérents.

Retard 15 minutes non acceptés

LES COURS

Mise de gants : interdit sans surveillance et accord préalable d'un prof

Interdiction de faire de la corde en échauffement pendant la fin d'un cours précédent

EQUIPEMENT

Chaque adhérent doit s'équiper de bandes et protège dents et conseillé pour gants

Chaque adhérent se doit d'avoir son propre matériel afin de suivre les entraînements de façon optimale, et une tenue adaptée à la pratique sportive. Du matériel est mis à disposition pour les nouveaux adhérents, dans l'attente que ces derniers se munissent d'une paire de gant, de bandes de protection et d'une corde à sauter. L'adhérent s'engage donc à avoir son matériel et à ne pas l'oublier lors des entraînements.

COURS D'ESSAI

Abus des cours d'essai et sanctions

COTISATION DU CLUB

(définir la cotisation, ce à quoi elle donne droit et ce qu'elle comprend), et son coût

Coût de la licence annuelle adulte : 340 €

- Coût de la licence annuelle enfant : 220 €

Coût de la licence après le 1^{er} mars 2019 : 200 €

Tarif réduit : 100 €

Pour bénéficier du tarif réduit :

- Être inscrit, la même année dans un autre club dans le but de faire de la compétition (pour les personnes souhaitant s'entraîner dans notre club et faire de la compétition, à cause des problèmes que vous connaissez lié à la FFB, la seule possibilité pour ces personnes dans cette situation serait de s'inscrire dans notre club et dans un autre affilié à la FFB. Il ne faudrait pas qu'ils soient pénalisés sur les cotisations)

ou

- Être parrainé par un des membres du Conseil (plus Assane) ou par un Coach. Pour pouvoir être parrainé, il faut être nouveau dans le club donc ne jamais avoir été inscrit les années précédentes. Et pour éviter un trop grand nombre de parrainages, on donne la possibilité à chaque membre du conseil (Julie et Assane en plus) et aux professeurs de parrainer 2 personnes maximum pour cette année.

ASSURANCE ET CERTIFICAT MEDICAL

COMPETITIONS SPORTIVES

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Raison médical, départ à l'étranger (sous justificatifs)

RAPPEL DES REGLES ASSOCIATIVES

PHILOSOPHIE DU CLUB

Chaque membre doit respecter les consignes des professeurs mais également de chacun des membres du conseil

NON RESPECT DES REGLES

En cas de non-respect des règles, le conseil a la possibilité de « virer » un membre : sans remboursement et sans avoir la possibilité de participer aux AG

Règlement intérieur de l'association sportive du Ring Parisien

Les adhérents du Ring Parisien sont tenus de lire le présent règlement dans laquelle figure les règles relatives aux conditions d'accès au club ainsi que les conditions à respecter durant les entraînements. L'adhérent s'engage à respecter les articles qui suivent et reconnaît s'exposer aux sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

I. Matériel et tenue

Chaque adhérent se doit d'avoir son propre matériel afin de suivre les entraînements de façon optimale, et une tenue adaptée à la pratique sportive. Du matériel est mis à disposition pour les nouveaux adhérents, dans l'attente que ces derniers se munissent d'une paire de gant, de bandes de protection et d'une corde à sauter. L'adhérent s'engage donc à avoir son matériel et à ne pas l'oublier lors des entraînements.

II. Comportement général

Il n'est permis aucun écart sur le comportement dans la salle de sport. Chaque adhérent se doit de respecter ses collègues et se doit de veiller à cultiver les valeurs sportives qui font la qualité et l'excellence de notre club : respect, bienveillance, rigueur. Tout litige avec un autre adhérent doit être porté à la connaissance des responsables en présence (entraîneurs, membres du bureau). Le vol est interdit et sera sanctionné par toutes mesures jugées propices à l'encadrement de la faute commise.

Durant les entraînements, il est formellement interdit d'aller dans les vestiaires, sauf accord de l'entraîneur. Il est donc nécessaire de demander l'autorisation avant de pouvoir s'y diriger. En cas de non-respect à cette règle, l'adhérent s'expose à des sanctions potentielles.

III. Comportement sportif

L'adhérent se doit d'être ponctuel aux heures d'entraînements. En cas de retard, l'adhérent s'expose à des risques de blessures (absence d'échauffement) dont le club ne peut prétendre à porter la responsabilité. Par conséquent, les adhérents doivent être prêt à débuter l'entraînement aux horaires annoncés sur le planning hebdomadaire.

IV. Sanctions

En cas de non-respect des articles précités, l'équipe du Local Boxe Club sera en droit de convoquer son bureau pour délibérer de sanction potentielle. Pour les mineurs, les responsables légaux seront informés de tout manquement aux responsabilités de l'adhérent.

Les sanctions s'organisent selon l'échelle suivante :

- Avertissement verbal
- Avertissement avec convocation pour un entretien (avec les parents pour les mineurs)
- Amende (dans le cadre des compétitions sportives ou dégradation du matériel)
- Exclusion du club (pour faute grave)